

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

---

Compte-rendu de la séance du 16 octobre 2012 à Thauron.

**Présents :** PACAUD – JUILLET – LAURENT – DESSEAUVE – DESLOGES – SIMONET – DURANTON – DELPRATO – GIRALDIN – DENIS – BOUCHY POMMIER – JOUANNY – MEAUME – CRESPIEN – TRUNDE – FOUCHET – BRIGNOLI – ORTEGA – GUILLON – BUSSIÈRE – SUCHET – DEPATUREAUX – JUILLE – LACHENY – PAROUTY – FOURNERON – GRENOUILLET - FOURNEL – VELLEINE – FAYADAS – SANGRELET – AUDOT – DESAGNAT – MARGUERITAT – CHEYPE – GAILLARD – AUFAURE – DENIS – FRIC – TRUBINO – LEPETIT – CHABREYRON.

**Excusés :** CHAUSSECOURTE – LUINAUD – COLON – HARTMAN – LE DRAN – DAGOIS – AMEAUME – JONCA – TANTY – TAGAND – GUIMBRETIERE – FURET – GIRY – OZANEAUX – SERVIAT – LESCURE – LARPIN – BARBE – LABAR – MAZEAUD – ZANDVLIET – LAPORTE.

## **ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Elisabeth Bouchy-Pommier souhaite savoir pourquoi la rémunération des agents n'est pas renseignée, notamment l'indice du poste. Agnès Zeppa indique que la rémunération de l'agent recruté en remplacement du chargé de mission environnement n'a pas été renseignée car il est rémunéré sur la même base que l'agent précédent.

Après ces remarques, le compte-rendu du Conseil Communautaire du 17 juillet 2012 à Chamberaud est validé à l'unanimité.

## **PROPOSITION DE LA PROCEDURE DE DIAGNOSTIC FONCIER PAR MME DURUDEAU, CHAMBRE D'AGRICULTURE**

Point ajourné en raison de la non-disponibilité de Mme Durudeau.

Denis Fric ne comprend pas pourquoi le choix a été fait de demander un diagnostic foncier à la Chambre d'Agriculture. Il existe un site géré par la Confédération Paysanne, ouvert à tous pour connaître les biens disponibles et leurs conditions de vente. C'est regrettable de financer une telle opération sachant que le travail a déjà été effectué. La demande de diagnostic foncier aurait dû être adressée à l'ensemble des opérateurs agricoles et ne pas concerner exclusivement la Chambre d'Agriculture.

Jacky Guillon explique qu'il a eu l'occasion, avec Patrick Aubert, de découvrir cette proposition de la Chambre d'Agriculture au Lycée Agricole lors de la présentation du compte-rendu d'un travail réalisé à la demande du Conseil Général par des élèves de BTS sur la mise en place des circuits courts. Cette procédure a été utilisée à 2 ou 3 reprises en Haute-Vienne, ce qui a suscité l'intérêt. Elle n'a pas encore été utilisée en Creuse. Mme Durudeau a présenté cette proposition lors de la réunion du Bureau du 15 octobre dernier au cours duquel les membres ont émis le souhait d'inscrire cette proposition à l'ordre du jour du Conseil Communautaire.

Denis Fric propose un document aux membres du Conseil qui présente le site géré par la Confédération Paysanne et précise que les informations qui y sont publiées sont publiques.

## FINANCEMENT DU POSTE DE CHARGE DE MISSION ENVIRONNEMENT

Jacky Guillon présente Alex Carré, le chargé de mission environnement qui remplace Charles Geoffroy depuis le 5 septembre 2012. Il est titulaire d'une licence professionnelle « Diagnostic - aménagement des ressources en eau ».

Pour rappel, le Chargé de mission Environnement de la Ciate est chargé de la mise en place et du suivi des actions dans le cadre des trois contrats en cours sur les cours d'eau : le contrat de rivières Gartempe, le Contrat Territorial Milieu Aquatique sur la Creuse, et le Contrat Territorial Vienne Amont sur le Thaurion. Ce poste fait l'objet d'une subvention par l'agence de l'eau, en lien avec ces missions. Il est donc proposé de déposer une nouvelle demande de subvention pour l'année 2013. Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
poste (salaire + charges)	29 547,00 €	Financement AELB (50%)	19 660,75 €
fonctionnement	9 774,50 €	Autofinancement CIATE (50%)	19 660,75 €
<b>TOTAL 2013</b>	<b>39 321,50 €</b>	<b>Total 2013</b>	<b>39 321,50 €</b>

Madame Duranton souhaite savoir comment est pris en compte le temps dédié aux chemins de randonnée et au petit patrimoine. Agnès Zeppa précise que l'Agence de l'Eau a connaissance de ces autres missions. Toutefois, dans la mesure où la Ciate met en œuvre trois contrats sur ses trois cours d'eau et où la mission « Rivières » représente environ 80 % du poste, l'Agence de l'Eau accepte de financer le poste sur la base d'un temps plein. En cas d'évolution du poste, un prorata pourrait être envisagé, mais ce n'est pas le cas actuellement.

**La Conseil Communautaire valide à l'unanimité le plan de financement et autorise le Président à solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'Eau.**

## PROJET DE LOGEMENT A CHAVANAT : ATTRIBUTION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE

Jean-Claude Trunde rappelle que le projet de rénovation de logement fait suite à une demande de la commune, qui souhaitait également réaliser des travaux d'ordre communal dans le bâtiment de la mairie. Il a donc été décidé, pour la première fois, d'avoir recours à un groupement de commande pour les deux consultations afin d'offrir de la cohérence au projet et par souci d'économie en ne faisant appel qu'à un seul architecte.

Une consultation de maître d'œuvre a été lancée par avis d'appel à concurrence en date du 04 juillet 2012. La commission d'appel d'offre du groupement s'est réunie le 12 septembre et le 02 octobre 2012. Elle propose de retenir le cabinet d'architecte Ripp-Massendari pour un montant de 10 700 euros pour la Ciate et de 12 320 euros pour la commune (soit 10,9% du coût d'objectif des travaux). En effet, ce cabinet d'architecte a présenté la note explicative la mieux adaptée au projet, pour un coût modéré.

Le dossier de candidature du cabinet Ripp-Massendari démontrait une réelle prise en compte de la coordination des deux maîtres d'ouvrage et des contraintes liées à ces deux opérations conjointes (accessibilité, fonctionnalité, mise aux normes, nuisances sonores, flux de personnes entre la salle des fêtes et les logements). De plus, la Ciate a l'habitude de travailler avec ce cabinet qui a prouvé son efficacité à de nombreuses occasions notamment au niveau du suivi de chantier, du suivi administratif et de la conception.

Pour rappel, la Ciate et la commune n'ont pas fait appel à un économiste, les estimations ont été réalisées par référence à d'autres projets. Héloïse Fénelon, la chargée de mission Habitat a estimé le montant des travaux en fonction de la surface des logements. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant (euros)	Nature	Montant (euros)
Travaux	100 000,00		
Honoraires	10 700,00		
Actualisation (5%)	5 000,00		
Divers(5%)	5 000,00		
<b>Total H.T.</b>	<b>120 700,00</b>	Auto-financement	144 357,20
T.V.A. 19,6%	23 657,20		
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>144 357,20</b>	<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>144 357,20</b>

### Calcul du Loyer

Type de log	Surf hab (m <sup>2</sup> )	Surf annexes	SU (m <sup>2</sup> )	Loyer max (m <sup>2</sup> )	Coeff de structure	Loyer Max (€)
T2	50	0	50	4,86	1,006923077	<b>244,68</b>
T3	80	0	80			<b>391,49</b>

### Part résiduelle - 20 ans

Dépenses		Recettes	
Auto-financement	144 357,20	Loyer	636,17
terme	20	Part résiduelle annuelle	-34,69
Paiement mensuel	601,49	Part résiduelle annuelle (10/12e)	<b>856,12</b>

Ces chiffres sont indicatifs. L'avant-projet proposé par l'architecte permettra d'avoir une estimation fiable du montant de l'opération. La Ciate assurera la coordination sur l'ensemble de l'opération.

**Le Conseil Communautaire valide l'offre du Cabinet Ripp-Massendari, décide de lui attribuer la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du premier étage de la Mairie de Chavanat en locatifs pour un montant de 10700 euros et autorise le Président à signer les pièces afférentes au marché.**

## LA POUGE – MAISON CHOMEILLE : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX

Le projet concerne la réhabilitation de la maison Chomeille à La Pouge en logement.

Une consultation d'entreprises a été lancée par l'avis d'appel public à concurrence en date du 30 août 2012. La commission d'appel d'offre s'est réunie le 2 octobre et le 10 octobre 2012. Elle a retenu les offres les mieux disantes, présentées si dessous :

LOTS	ESTIMATION	CANDIDATS	Montant HT
LOT 1 – GROS ŒUVRE	65 400€	DIJON BTP	64 592,70€
LOT 2 – RAVALEMENT	INFRUCTUEUX		
LOT 3 – CHARPENTE BOIS	5 900€	FAYETTE	5 948,50€
LOT 4 – COUVERTURE ZINGUERIE	9 000€	CCPF	8175€

LOT 5 – MENUISERIES INT. et EXT BOIS	22 000€	PARELON	20 701,80€
LOT 6 – CLOISON SECHES – ISOLATION	18 000€	GIRAUD	18 092,90€
LOT 7 – CARRELAGE FAIENCE	INFRUCTUEUX		
LOT 8 – REVETEMENT DE SOLS SOUPLES	2 800€	CADILLON	2 117,50€
LOT 9 – PEINTURE	INFRUCTUEUX		
LOT 10 – PLOMBERIE SANITAIRE	7 500€	STENOUE	4 236,94€
LOT 11 – ELECTRICITE CHAUFFAGE VENTILATION	13 700€	PINET	12 430,13€
<b>TOTAL ESTIMATION</b>	<b>144 300€</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>136 295,47€</b>
<b>Pour rappel : total des travaux/plan de financement 165 000 euros</b>			

Les lots 2,7 et 9 ont été déclarés infructueux car les entreprises n'ont pas été nombreuses à répondre et ont fait des offres d'un montant largement supérieur à l'estimatif.

Daniel Delprato souhaite attirer l'attention sur une nécessité de cohérence au niveau de l'attribution des lots : certains lots doivent être groupés afin d'être réalisés par la même entreprise, comme par exemple le lot charpente et le lot couverture. Jean-Claude Trunde indique que ce sont les entreprises qui décident de répondre à un ou plusieurs lots. Agnès Zeppa ajoute également que les travaux doivent être divisés en un maximum de lots afin de concerner un plus large panel d'entreprises.

**Il est proposé d'attribuer les lots conformément à l'avis de la commission. Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité et autorise le Président à signer les pièces afférentes au marché. Par ailleurs, il est proposé de relancer une consultation pour les lots infructueux. Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à relancer cette consultation.**

## **MAISON DE SANTE : ATTRIBUTION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE**

Lors du Conseil Communautaire du mois de juillet dernier, il a été proposé de maintenir le projet de maison de santé, dans le bâtiment de l'ancienne gendarmerie. Ce bâtiment, en bon état, permettrait éventuellement de réaliser le projet de maison de santé sans gros travaux, sans l'intervention des partenaires financiers. Le Conseil Municipal d'Ahun a voté la mise à disposition de ce bien à la Ciate dans le but de réaliser ce projet.

Jacky Guillon informe le Conseil Communautaire de la candidature d'un kinésithérapeute, Monsieur Massier. Il avait commencé sa carrière à Chénéraillles il y a une trentaine d'années, puis a exercé à Etampes une vingtaine d'années. Possédant une maison dans le secteur de Chénéraillles, il souhaite finir sa carrière en Creuse. Il s'agirait donc d'une création de cabinet sur Ahun car l'activité n'y est plus assurée depuis longtemps, et ayant la soixantaine, il passerait le relais à un professionnel plus jeune lorsqu'il souhaitera prendre sa retraite. Monsieur Massier est motivé et souhaite s'installer rapidement, il investirait les locaux dès qu'ils seront opérationnels. Une fois le projet de maison de santé affiné, d'autres professionnels pourront être sollicités.

Agnès Zeppa rappelle que le projet initial a dû subir des modifications au vu du contexte. Les financeurs ne participeront pas. Le conseil communautaire a tout de même décidé de poursuivre le projet sous une forme différente en utilisant l'autofinancement prévu dans le projet initial soit environ 310 000 €. Le local de l'ancienne gendarmerie étant en bon état, le projet est tout à fait pertinent.

Une consultation d'architecte a été lancée par avis d'appel public à concurrence en date du 17 septembre 2012, en vue d'avoir une estimation réaliste des travaux et d'envisager leur faisabilité.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 10 octobre pour statuer sur les offres. Elle propose de retenir le cabinet d'architecte de Marc Pellerin pour un montant de 28 200 euros (10,8% du coût d'objectif des travaux). En effet, ce cabinet d'architecte a présenté la note explicative la mieux adaptée au projet, pour un coût modéré.

Cet architecte a assuré la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de l'immeuble Tournyol à Pontarion et a su être à l'écoute et faire preuve de rigueur au niveau du suivi de chantier. Le marché comporte 2 tranches afin de conserver la possibilité de ne pas réaliser la 2<sup>ème</sup> tranche si le projet n'est pas réalisable.

Claude Fournel s'interroge sur l'accessibilité du bâtiment : le bâtiment dispose-t-il d'un accès adapté pour le service de kinésithérapie ? Agnès Zeppa indique que ces travaux d'aménagement sont prévus et obligatoires dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments. La majorité des travaux envisagés visent à rendre le bâtiment accessible (élargissement des portes, installation d'un monte-handicapé...)

**Il est proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de l'ancienne gendarmerie au cabinet Marc Pellerin pour un montant de 28 200 euros conformément à l'avis de la commission. Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité et autorise le Président à signer les pièces afférentes au marché.**

## **CREATION D'UNE CRECHE : ATTRIBUTION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE**

Lors de la prise de compétence petite enfance, il était prévu de mettre en place un service itinérant mais aussi une crèche à Ahun. Les besoins de garde permanents sont actuellement confirmés par le service itinérant qui note un vrai manque de places à Ahun.

Le conseil général possède une grange en bon état et idéalement située derrière l'école pour réaliser un tel équipement, qu'il est prêt à céder à la Ciate pour un montant modique. Il a été décidé au précédent Conseil Communautaire de lancer une consultation d'architecte pour ce projet, ce qui permettrait d'avoir une estimation réaliste des travaux, d'établir les demandes de subvention et d'envisager sa faisabilité.

Jacky Guillon informe le Conseil Communautaire que le transfert des biens entre le Conseil Général et le Conseil Régional est en cours. Cette grange étant inutile au Lycée Agricole, le Département va rester propriétaire. Les domaines ont estimé ce bâtiment à 23 000 €, la toiture et la charpente ont été récemment refaites. Le terrain d'environ 1 000 m<sup>2</sup> est longé par un chemin communal et à proximité d'une prairie. Patrick Pacaud remarque que cette prairie appartient au Conseil Régional, il serait intéressant de l'intégrer au terrain. La commune souhaiterait y intégrer une salle de restauration scolaire.

La consultation d'architectes a été lancée par avis d'appel public à concurrence en date du 17 septembre 2012. La commission d'appel d'offre s'est réunie le 10 octobre pour statuer sur les offres. Elle propose de retenir le cabinet d'architecte Tangente pour un montant de 23 400 euros (11,7% du coût d'objectif des travaux). En effet, ce cabinet d'architecte a présenté la note explicative la mieux adaptée au projet, pour un coût modéré.

Le bâtiment est en bon état et dispose de nombreux atouts, notamment sa position géographique, mais étant situé en contrebas de la route, des problèmes d'accessibilité se posent. Benoît Bourgeois du cabinet Tangente a proposé quelques idées intéressantes pour pallier à cette problématique.

Pour l'aspect investissement, la CAF s'engage à financer le projet à hauteur de 12 000 € par place ouverte, le projet en prévoyant 10 soit 120 000 €. Actuellement aucun autre crédit n'est disponible tant au niveau Européen que dans le cadre du contrat de pays. Il est prévu de déposer un dossier pour obtenir un financement dans le cadre de la DETR.

Céline Fouchet suggère d'être vigilant sur l'aspect sonore du bâtiment ; cette problématique a insuffisamment été prise en compte au niveau du centre de loisirs, la grande salle du haut est extrêmement sonore.

Georges Crespin souhaite savoir combien d'emplois seront créés dans le cadre de cette micro-crèche. Agnès Zeppa rappelle le projet initial tel qu'il a été adopté en conseil communautaire : 5 équivalents temps-plein seront recrutés soit pour 10 enfants, 3 personnes en permanence. Il y aura sûrement des mutualisations avec le service actuel qui ne fonctionnera plus de la même façon suite à l'ouverture du nouvel établissement. Le dossier sera présenté en conseil une fois le projet de l'architecte abouti.

**Il est proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de l'ancienne gendarmerie au cabinet Tangente pour un montant de 23 400 euros conformément à l'avis de la commission. Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité et autorise le Président à signer les pièces afférentes au marché.**

#### **AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX CONCERNANT LES TRAVAUX DANS L'ANCIENNE POSTE A MAISONNISSES**

L'avenant proposé concerne le lot n°1 Démolition-Gros œuvre. Le titulaire est la SARL PENOT et Fils. L'avenant concerne les aménagements extérieurs : dérasement d'un muret en pierre, reprise de maçonnerie, préparation de supports pour pose d'une clôture et d'un portail, nettoyage et engazonnement du jardin.

Montant du marché actuel	39 668,91€ HT
Montant de l'avenant	+4 495,30€ HT soit 11,33%
<b>Montant du marché suite à acceptation de l'avenant</b>	<b>44 164,21€ HT</b>

Pour information, l'entreprise Parelon va réaliser la clôture et poser le portail. Cet avenant n'est pas mis au vote en conseil car il ne dépasse pas 5% du marché initial (plus value de 1 101,00 €).

Pour information, l'opération s'équilibre parfaitement suite à l'obtention de la DETR, y compris avec les avenants. La part résiduelle annuelle s'élèvera à 50 €.

Serge Meaume, Maire de Maisonnisses informe le Conseil Communautaire qu'il a visité les travaux il y a peu et qu'un très bon travail a été réalisé ; le bâtiment est très agréable et très lumineux.

**Le Conseil Communautaire valide l'avenant proposé à l'unanimité et autorise le Président à signer l'avenant et le devis pour travaux supplémentaires.**

#### **AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX CONCERNANT LES TRAVAUX DU MOULIN DE L'ABBAYE**

L'avenant proposé concerne le lot n°8 Chauffage ventilation, attribué à l'entreprise Trullen pour un montant de 57 987,00 € et concerne l'installation d'une pompe, d'un montant de 2625 euros (soit 4,5% du marché initial) qui permettra au local de demeurer sec en toute circonstance. Cet équipement est nécessaire dans la mesure où il s'agit d'un site inondable.

Cet avenant n'est pas mis au vote en conseil car il ne dépasse pas 5% du marché initial.

## ETANG DU DONZEIL : ETAT D'AVANCEMENT DE LA REFLEXION

L'étang du Donzeil est actuellement en vente et une réflexion est en cours concernant l'acquisition ainsi que la valorisation du site. La vente comprend l'étang de 12 ha, une maison située au village des Meumes, l'ancien Moulin et une dépendance (traditionnellement appelée « petit trianon »).

Jacky Guillon présente le projet. La fédération de pêche a été contactée pour envisager un partenariat. Plusieurs réunions ont eu lieu entre la commune et la fédération, la proposition de partenariat qui en ressort est la suivante :

- La fédération rachèterait l'étang et la maison des Meumes pour un montant de 330 000 euros. L'étang serait dédié à la pêche et plus généralement à la découverte de la nature. La maison des Meumes serait utilisée pour stocker du matériel et éventuellement pour la création d'un atelier pêche et nature.
- La commune achèterait le moulin et sa dépendance pour un montant de 100 000 euros. Elle mettrait ces bâtiments à disposition de la Ciate qui y créerait des gîtes de pêche.

Le propriétaire a été rencontré au mois de juillet, il pense trouver facilement d'autres acquéreurs pour un prix plus élevé. Il a fait un geste pour la commune, mais ne descendra pas son prix en dessous de 430 000 €.

Claude Simonet informe le Conseil Communautaire que le Conseil Municipal s'est positionné favorablement pour l'acquisition des bâtiments. Jacky Guillon précise que la commune devrait pouvoir bénéficier d'une subvention au titre de la DETR à hauteur de 35%.

En ce qui concerne le canal de dérivation, Serge Meume souhaite savoir si l'autorisation trentenaire a été renouvelée. Jacky Guillon indique qu'il a contacté Sylvie Derrier de la Police de l'Eau ainsi que Laurent Dubois de l'ONEMA. A priori, l'étang ne pose aucun problème règlementaire majeur, seuls quelques petits aménagements sont à réaliser. Lorsque l'autorisation prendra fin, de nouveaux travaux devront certainement être réalisés. La fédération de pêche devra en prendre la responsabilité. Pour information, Claude Simonet indique que la dernière autorisation est plutôt récente.

Jacky Guillon attire l'attention du Conseil Communautaire sur la pertinence de ce projet, il serait effectivement dommage qu'un site comme celui-ci soit acquis par un propriétaire privé.

Le plan de financement prévisionnel du projet de réhabilitation des bâtiments (Moulin et Trianon) en gîtes est le suivant :

	Dépenses	Recettes	
		Subventions	36000
<b>Travaux</b>	252000	Autofinancement	286400
<b>Honoraires, frais divers</b>	50400		
<b>Ameublement, matériel</b>	20000		
<b>Total TTC</b>	<b>322400</b>		<b>322400</b>

<b>Amortissement annuel</b>	14320		
<b>Charges</b>	8150		
<b>Total charges</b>	22470	<b>Recettes location gites</b>	19250
		<b>Part résiduelle annuelle</b>	<b>3220</b>

<i>Détail des charges</i>	
<i>Electricité</i>	3700
<i>Eau</i>	400
<i>Assurance</i>	300
<i>Nettoyage+accueil</i>	3150
<i>Cotisation gîtes</i>	600
<i>Total</i>	8150

A noter que les subventions sont soumises à une étude de marché (subventionnée par la région) afin de vérifier la faisabilité du projet. Par ailleurs, il n'y a pas eu d'estimatif réalisé par un économiste sur les bâtiments. Le montant indiqué a été estimé au regard de l'état des bâtiments et des coûts observés sur les réhabilitations en cours. Le plan de financement devra être réactualisé suite à une estimation plus fiable du coût des travaux. Enfin, après 2014 d'autres financements pourraient éventuellement être obtenus dans le cadre des nouvelles enveloppes territoriales et des nouveaux fonds européens.

Les estimations de charges ont été calculées en fonction des éléments fournis par la directrice de la Communauté de Communes du Carrefour des 4 Provinces, qui gère également un gîte. Pour information, l'acquisition interviendrait en fin d'année 2013, certains financements auront peut-être été débloqués d'ici-là pour ce type de projet. Claude Simonet indique que le propriétaire patienterait jusqu'à cette date pour la vente mais a besoin d'un engagement rapidement.

Agnès Zeppa précise que cet aménagement nécessiterait probablement une modification des statuts de la CIATE qui n'a pas la compétence hébergement touristique.

Malgré les interrogations qui pèsent sur ce dossier, il est demandé au Conseil Communautaire de prendre une position de principe concernant ce projet.

Frédéric Suchet estime qu'il s'agit d'un beau projet mais souhaite savoir si la mairie conditionne l'acquisition au fait que la CIATE s'engage à entamer des travaux pour créer des gîtes de pêche. Si la Ciate ne s'engageait pas, que ferait la mairie de ces bâtiments ? Claude Simonet explique que la question ne s'est pas réellement posée. Denis Fric pense que si la DETR subventionne à hauteur de 35%, l'opération d'acquisition pour la commune n'est pas risquée, au vu du bâtiment concerné. Jacky Guillon indique que cette possibilité de subvention n'était pas connue lorsque la commune a décidé d'acquérir les bâtiments.

Jean-Yves Grenouillet s'interroge sur la faisabilité du projet, à partir du moment où il est conditionné par la vente par la Fédération de l'ensemble d'étangs dont elle propriétaire. Il n'est pas du tout sûr que la Fédération de pêche puisse trouver un acquéreur. Jacky Guillon précise que la fédération ne connaît pas de difficulté financière.

Mme Duranton redoute le non-engagement de la CIATE sur ce projet : un privé pourrait racheter le site et le fermer au public. L'enjeu est important, il s'agit de la préservation d'un site naturel. Jacky Guillon ajoute que les plans d'eau conservent une certaine valeur car il est aujourd'hui quasiment impossible d'en créer, par ailleurs rares sont ceux d'une telle superficie. Mme Duranton ajoute que les amateurs privés ne manquent pas.

La question est posée de savoir si des logements pourraient être envisagés à la place d'un gîte de pêche. Denis Fric pense qu'il est trop tôt pour trancher cette question. Par ailleurs, Frédéric Suchet pense qu'il faut envoyer un signal fort à la commune pour témoigner du soutien de la CIATE.

**Le Conseil Communautaire donne un accord de principe pour l'intervention de la Ciate sur la rénovation en gîte et la gestion des deux bâtiments attenants à l'étang du Donzeil à l'unanimité.**



## RETRAIT DE LA COMMUNE DE SAINT ELOI

La commune de Saint Eloi a fait une demande de retrait de la Ciate. Une rencontre a eu lieu en Préfecture avec la commune et la communauté de communes de Guéret Saint Vaury : le retrait devrait prendre effet au 31 décembre 2012. Il reste à évaluer les incidences financières. La CIATE pourrait perdre environ 20 000 €/an.

Frédéric Suchet évoque qu'il était question au niveau du redécoupage départemental qu'une autre commune rejoigne la CIATE. En effet, il était question que la commune d'Ars rejoigne la CIATE. La commune a délibéré favorablement mais la délibération ayant été prise dans le cadre du schéma de coopération intercommunale et le schéma n'ayant pas été mis en vigueur, la commune doit reprendre une délibération.

Jacky Guillon indique que le schéma a été rejeté par la commission départementale de coopération intercommunale car il ne satisfaisait pas un nombre suffisant de collectivités.

Agnès Zeppa revient sur le retrait de la commune de Saint Eloi et précise que l'avis du Conseil n'est pas sollicité puisqu'il s'agit d'une procédure d'urgence. Seules la commune et la communauté de communes d'accueil donnent leur avis.

Roland Lacheny indique pour le conseil communautaire que cette décision a été prise car la commune de Saint Eloi se situe dans le bassin de vie de la commune de Guéret.

Jacky Guillon manifeste son respect quant à la décision de retrait de la commune de Saint Eloi. Toutefois il émet un certain regret : la CIATE a été créée avec 15 communes en décembre 1993 et compte aujourd'hui 28 communes. En voir partir une est forcément une déception.

## ESPACE CULTUREL INTERCOMMUNAL : POINT DE SITUATION ET MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

La CIATE est toujours à la recherche de financements complémentaires pour le projet. Il est actuellement possible de déposer un dossier pour l'obtention de crédits européens. Les enveloppes sont sensées être épuisées mais il est possible de s'attendre à des reliquats de crédits.

La CIATE est également toujours à la recherche de mécénat d'entreprises et va rencontrer le délégué régional de la Fondation du Patrimoine avec Daniel Delprato, le délégué départemental. Au cours de cette réunion, les projets du Donzeil et du viaduc de Busseau seront également évoqués.

Jean-Yves Chabrol, le fils aîné de Claude Chabrol est très attaché à ce projet et tente de mobiliser des fonds privés de son côté. Jacky Guillon salue la décision prise par le conseil municipal de Sardent au mois de juillet de participer aux travaux d'aménagement extérieur du site en fonction des crédits disponibles en 2013.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Dépenses	Tranche 1	Recettes	
Travaux		Feader	209 825
		Région	65 643,60
		Etat	143 880
		Autofinancement	180 151,40
<b>Total</b>	<b>599500</b>		<b>599500</b>

Dépenses	Tranche 2	Recettes	
Equipement		Département	164 109
		Etat	97 603,75
		Autofinancement	83 787,25
<b>Total</b>	<b>345500</b>		<b>345 500</b>

**Total dépenses 945 000 Total autofinancement 263 939**

Si les financements ne sont pas trouvés, il sera nécessaire de revoir le projet à minima.

**Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à déposer un dossier de demande de crédits européens.**

#### **REGIE DU CENTRE DE LOISIRS POUR L'ENCAISSEMENT DES CHEQUES VACANCES**

Agnès Zeppa rappelle au Conseil Communautaire que la CIATE possède une régie pour l'encaissement des chèques et de l'espèce concernant les paiements du Centre de Loisirs. Une convention a déjà été signée avec l'ANCV pour accepter les chèques vacances. Le Trésor Public demande une modification de la régie afin de pouvoir encaisser les chèques vacances.

**Le Conseil Communautaire se prononce à l'unanimité pour cette adjonction à la régie du centre de loisirs.**

**Fait à Ahun, le 12 novembre 2012.**



**Le Président,  
Jacky GUILLON.**